

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Décision du 13 février 2017 portant nomination d'un membre du conseil d'école  
de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, notamment son article 2-3°;

Sur proposition du président du conseil régional de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

M. Kefi-Jerome (Samy), conseiller régional, est nommé membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 13 février 2017.

Pour le ministre et par délégation :

*Le vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,*  
L. ROUSSEAU